

Pour mieux comprendre l'archivistique québécoise¹

L'idée de ce numéro spécial de la revue *Archivaria* a été proposée pour la première fois à la réunion du comité de rédaction du 6 juin 2001 à Winnipeg par Lorraine Gadoury, rédactrice de langue française. L'idée était de présenter aux lecteurs anglophones un aperçu de la production québécoise en traduisant les meilleurs articles parus dans les dernières années. Le comité de sélection, qui a commencé ses travaux en février 2002, fut constitué d'une représentante d'*Archivaria* (Lorraine Gadoury), d'un représentant de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) (Robert Nahuet) et d'une représentante de la revue *Archives* (Denise Rioux).

Ces trois personnes ont d'abord délimité la période chronologique faisant l'objet de leur recherche : 1992–2002. Ils se sont par la suite partagé la lecture des revues scientifiques ainsi que des actes de colloques dans lesquels des articles majeurs sur l'archivistique pouvaient avoir été publiés. La revue *Archives* ainsi que les *Actes des congrès* de l'AAQ et des colloques du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) ont ainsi été scrutés à la loupe. À chacune des réunions du comité, les articles les plus intéressants étaient distribués et commentés. Les membres du comité ont décidé de ne pas tenter de choisir des articles représentatifs de chacune des différentes fonctions de l'archivistique mais plutôt de sélectionner les textes selon leur qualité intrinsèque et leur importance.

En janvier 2003, le comité a soumis une liste préliminaire de 16 articles à Candace Loewen (ancienne rédactrice) Robert McIntosh (futur rédacteur), de la revue *Archivaria*, afin de procéder à la sélection finale des articles à publier. L'objectif était de choisir les textes les plus pertinents pour les lecteurs anglophones et les plus originaux par rapport à ce qui s'était déjà publié dans *Archivaria*. Ce sont huit articles, parus au Québec entre 1994 et 2001, qui sont aujourd'hui présentés aux lecteurs de la revue en traduction anglaise.

1 Merci à Normand Charbonneau, Robert McIntosh et Yuri Shimpo pour leurs commentaires judicieux.

Les particularités de l'archivistique québécoise

Bien que relativement jeune, l'archivistique au Québec a évolué d'un champ de pratique vers une discipline professionnelle entière et autonome, se démarquant ainsi de son statut antérieur de science auxiliaire de l'histoire. Depuis quelques décennies, elle a constitué un corpus scientifique propre (fondements, principes et règles) et élaboré des méthodes et des pratiques spécifiques. L'archivistique québécoise est originale car elle se situe au carrefour des pratiques européennes d'inspiration classique basées sur les concepts de fonds et de respect des fonds, et des méthodes nord-américaines de la gestion des documents (*records management*). Sa vision globale transcende la théorie des trois âges et réunit les concepts, méthodes, normes et pratiques d'une archivistique classique et de la gestion des documents pour les intégrer en un tout cohérent. Une telle perspective et ses composantes fondent l'originalité de l'archivistique québécoise face à ses correspondants nord-américains ou européens. De plus, cette approche a l'avantage « de marier en une finalité professionnelle globale la double utilité administrative et scientifique des archives² ».

Récemment, des archivistes ont explicité les traits essentiels de l'archivistique québécoise en mettant à l'avant-scène la notion d'archivistique intégrée :

C'est celle qui permet d'assurer l'unité et la continuité des interventions dans le cadre d'une politique d'organisation des archives. Une telle archivistique globale suscite l'atteinte de trois objectifs essentiels à sa viabilité, à savoir :

- garantir l'unité et la continuité des interventions de l'archiviste sur les documents d'un organisme et permettre ainsi une mise en perspective du principe des trois âges et des notions de valeur primaire et de valeur secondaire;
- permettre l'articulation et la structuration des activités archivistiques dans une politique d'organisation des archives; et
- intégrer la valeur primaire et secondaire dans une définition large des archives³.

Cette définition large des archives comprend « l'ensemble des documents, peu importe leur âge, le type de leur support (ceux magnétiques et informatiques inclus) ou leur valeur (administrative, légale, financière ou de témoignage), contenant de l'information organique, c'est-à-dire de l'information élaborée, expédiée ou reçue dans le cadre de la mission d'une personne physique ou morale. L'archivistique quant à elle, y est traitée comme la discipline regroupant tous les principes, normes et techniques régissant toutes les fonc-

2 Préface de Jacques Ducharme, Michel Champagne et Denys Chouinard, *Le traitement d'un fonds d'archives : ses documents historiques* (La Pocatière, 1987), p. 4.

3 Jean-Yves Rousseau, Carol Couture et collaborateurs, *Les fondements de la discipline archivistique* (Sainte-Foy, 1994), p. 50-51.

tions de gestion des archives, telles la création, l'évaluation, l'acquisition, la classification, la description, la communication et la conservation⁴ ».

Pareille définition du terme « archives » se retrouve dans la *Loi sur les archives* au Québec. Mais surtout elle imprime une vision globalisante de la profession et de la discipline qui se trouve consacrée par la nature même des professionnels regroupés au sein de l'Association des archivistes du Québec et par le cursus de la formation universitaire de ces professionnels. Ainsi, l'AAQ rassemble quelque 600 spécialistes de la gestion de l'information organique et consignée qui œuvrent aussi bien à la gestion des documents aux stades actifs, semi-actifs qu'historiques; en cela elle regroupe ceux qualifiés de gestionnaires de documents (*records managers*) et les professionnels responsables des archives historiques. De plus, dans bon nombre d'organismes, ces professionnels interviennent en équipe sur l'ensemble du cycle de vie des documents.

La formation universitaire en archivistique au Québec, tant au premier qu'au second cycle, embrasse cette perspective globale que ce soit dans le cadre des certificats (premier cycle) créés majoritairement durant la première moitié des années 1980 : Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) (1983), Université du Québec à Montréal (1983), Université Laval (1985–1986) que des programmes de maîtrise à l'EBSI (1983) et à Laval (1988)⁵. Un doctorat en sciences de l'information à l'EBSI s'est ajouté en 1997. Plus récemment, un certificat en gestion de l'information numérique est offert à l'EBSI ainsi qu'à l'Université du Québec à Rimouski (campus de Lévis).

Autre particularité : au Québec, la *Loi sur les archives* fait jouer aux Archives nationales du Québec (ANQ) un rôle de premier plan quant à la gestion complète du cycle de vie des documents des ministères et organismes gouvernementaux. En vertu de la loi, en effet, les organismes des secteurs publics (ministères et organismes gouvernementaux centralisés) et parapublics (secteur de la santé et des services sociaux, secteur des municipalités et secteur de l'éducation notamment) doivent obligatoirement se doter d'un calendrier de conservation afin de gérer leurs documents à l'interne et prévoir leur versement aux instances dévolues à la conservation des documents historiques. Dès le départ, les ANQ œuvrent à l'élaboration et la confection des recueils de délais de conservation des organismes du secteur public et parapublic en collaboration avec les représentants des secteurs respectifs. Ces outils de gestion documentaire fixent les délais des documents communs aux organismes d'un même secteur ou sous-secteur; ils doivent être approuvés par les ANQ et constituent également la pierre angulaire sur laquelle les organismes individuels confectionneront leur propre calendrier de conservation. Il va

4 Ibid., p. 2.

5 Louise Gagnon-Arguin, *L'archivistique; son histoire, ses acteurs depuis 1960* (Sainte-Foy, 1992), p. 181–183.

de soi que les organismes ne peuvent détruire quelque document que ce soit sans l'approbation et l'autorisation des ANQ ou, plus concrètement, avant que leurs calendriers de conservation ne soient approuvés par les ANQ.

De cette manière, les Archives nationales du Québec jouent un rôle nettement proactif, intervenant dans la gestion des documents des ministères et organismes publics dès l'étape active du cycle de vie de l'information organique et consignée. Elles exercent ainsi une influence directe sur la gestion des documents actifs et semi-actifs des ministères et organismes gouvernementaux en plus d'être les principaux mandataires de la conservation de la mémoire de la nation. L'objectif des ANQ est de contrôler l'ensemble de la chaîne documentaire afin de s'assurer que les meilleurs documents leur parviennent adéquatement et selon un rythme préétabli pour être conservés en permanence. Une originalité du système québécois est la déconcentration de la garde des archives qui concrétise la notion de territorialité des documents. Ceux-ci sont conservés dans la région où ils ont été créés. Cette décentralisation s'appuie, entre autres, sur le réseau des centres d'archives des ANQ, le regroupement des centres d'archives privés agréés et les tables de concertation.

À l'aune de ces éléments, comment l'archivistique québécoise se situe-t-elle face à son correspondant nord-américain (anglophone) et français? D'entrée de jeu pour nos collègues nord-américains, la vision globalisante du terme archives ne fait pas l'unanimité. Les notions de fonds et de respect des fonds ne sont pas des éléments qui structurent la production organique et consignée d'une personne physique ou morale. Toutefois, reconnaissons que la théorie des trois âges est partagée par les spécialistes regroupés au sein des gestionnaires de documents et des archivistes (historiques); il s'agit cependant de deux professions distinctes ayant chacune sa sphère de prédilection quant à la gestion des documents d'une part, et les responsabilités entourant les documents historiques d'autre part. Ainsi, les gestionnaires de documents interviennent sur les documents actifs et semi-actifs laissant aux archivistes historiques les seuls documents à conservation permanente. Des relations étroites existent cependant entre ces deux groupes professionnels, notamment lors des opérations de pré-archivage. Bien souvent, les archivistes des Archives nationales ou provinciales n'exercent qu'un rôle conseil auprès des créateurs des documents. En ce qui concerne l'utilité des archives, une complémentarité persiste entre les exigences pour l'administration et les besoins pour la recherche, mais ces finalités demeurent distinctes.

Les différences s'avèrent plus évidentes par rapport au cycle complet de la gestion de l'information organique et consignée chez les archivistes français. Bien que la définition globalisante du terme « archives » soit reconnue par un texte législatif (*Loi sur les archives* du 3 janvier 1979), il n'en demeure pas moins que dans la pratique ce terme tend à désigner uniquement les documents à conserver en permanence. De la même manière, la théorie des trois âges s'avère reconnue, mais ses modalités d'application ne sont pas uni-

formes; la gestion des documents (actifs et semi-actifs) se distingue de la gestion des archives historiques, tant et si bien qu'il s'agit en quelque sorte de deux volets complémentaires et non d'un continuum. En fait, les archivistes s'avèrent responsables des documents ayant perdu leur utilité courante.

À proprement parler, même si le titre de gestionnaire de documents n'existe pas comme tel en France, des efforts sont faits pour s'assurer de la gestion de l'information en amont du stade inactif. Des « archivistes en mission », relevant des Archives nationales, sont délégués auprès de ministères et organismes gouvernementaux; ils œuvrent principalement aux opérations de pré-archivage. Il n'en demeure pas moins que la responsabilité de la gestion des archives courantes et intermédiaires incombe essentiellement aux ministères et organismes gouvernementaux.

La loi du 3 janvier 1979 et le décret du 3 décembre 1979 établissent un cadre légal définissant l'intervention des Archives nationales. Ces deux textes jettent les bases d'une coopération entre les services publics d'archives et les organismes producteurs et permettent d'établir les ententes entre eux⁶. Malgré l'existence et la pertinence d'un tel cadre législatif et réglementaire, dans les faits, son déploiement n'a pas atteint la majorité des ministères et organismes gouvernementaux. En effet, en 2004, on ne dénombreait que 15 missions⁷.

Selon des archivistes français chevronnés, il appert que les archivistes en mission soient essentiellement relégués à un rôle conseil⁸. En somme, force est de constater l'absence d'une véritable politique de gestion des documents au stade actif et sa mise en œuvre à l'échelle de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux en France. Les politiques ou méthodes dévolues à la création de l'information sont quasi inexistantes bien que la pénétration des archivistes en mission tende à prendre davantage d'ampleur auprès des ministères et organismes gouvernementaux de l'Hexagone.

Nous espérons que cette présentation des éléments fondamentaux de l'archivistique québécoise aura permis aux lecteurs de dégager les traits essentiels de son originalité et ses caractères distinctifs par rapport à la gestion de l'information organique et consignée en Amérique du Nord (anglophone) et en France.

Les publications en archivistique au Québec

Distinctes en cela du Canada anglais, les recherches dans le domaine des archives se transmettent souvent au Québec par le biais de la publication de

6 Rapport de M. Guy Braibant, « Les Archives en France » (Paris, 1996), p. 20 : <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/964093000/0000.pdf>>.

7 « Le Ministère, la Mission des Archives nationales – Présentation » : <http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c2_le_ministere/c2_30_man/Archives_Nationales-Presentation>.

8 Jean Favier, dir., *La pratique archivistique française* (Paris, 1993), p. 239.

livres. Voici les principales publications parues sur ce sujet depuis les années 1980.

En 1982, a été publié l'ouvrage collectif *Les archives au XX^e siècle : une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche* (Montréal, 1982), rédigé sous la direction de Carol Couture et Jean-Yves Rousseau avec la collaboration de Jacques Ducharme, Marlène Gagnon et Denise Pélissier, dont la principale caractéristique est de couvrir toute la vie des documents depuis leur création jusqu'à leur utilisation pour la recherche. Cet ouvrage a été traduit en anglais et publié sous le titre : *The Life of a Document. A Global Approach to Archives and Records Management* en 1988 et en espagnol la même année.

Par la suite, dans *Les instruments de recherche pour les archives* (La Pocatière, 1984) par Louis Cardinal, Victorin Chabot, Jacques Ducharme, Gilles Janson et Georges Lapointe, les auteurs cherchent à décrire tous les types d'instruments de recherche, que ce soit au niveau des dépôts, des fonds, des articles ou des pièces, des guides et des index. Sont abordés dans cet ouvrage les principes généraux de préparation, la définition, la description et des exemples d'instruments. En 1987, est publié *Le traitement d'un fonds d'archives. Ses documents historiques* (La Pocatière, 1987) par Michel Champagne et Denys Chouinard. Ce manuel se penche sur les procédures par lesquelles les archives sont triées, classées, décrites et indexées. À cause du développement de l'informatique et de l'adoption des *Règles de description des documents d'archives (RDDA)*, ces deux manuels sont un peu dépassés. Cependant, leur parution à l'époque dénote l'importance de plus en plus grande de l'archivistique au Québec. Comme l'affirmait Jacques Ducharme en préface, « Longtemps cataloguée comme science auxiliaire de l'histoire, l'archivistique a réalisé [...] son émancipation de la discipline-mère, passant ainsi du statut de "science mineure" à celui de discipline autonome⁹ ».

Depuis le début des années 1990, on assiste à un essor considérable des publications sur l'archivistique québécoise, rédigées par plusieurs professionnels reconnus de cette discipline.

En 1992, concurremment à la tenue à Montréal du XII^e Congrès International des archives et du 25^e anniversaire de l'Association des archivistes du Québec, on assiste à la parution de deux textes marquants. Tout d'abord, la revue de l'association, *Archives*, publie un numéro spécial intitulé *L'expérience québécoise* dans lequel est publié le nouveau code d'éthique de l'association qui « constituera à n'en pas douter un facteur supplémentaire de cohésion pour les membres de l'Association et contribuera à rehausser l'image professionnelle et sociale de celle-ci¹⁰ ». On retrouve aussi une série de 14 articles brossant un tableau d'ensemble de la situation des archives au

9 Michel Champagne et Chouinard, *Le traitement d'un fonds d'archives*, p. 3.

10 *Archives*, vol. 24, n^o 1-2 (été-automne 1992), p. 3.

Québec. Les différents auteurs abordent l'histoire de l'association, des Archives nationales du Québec ou de la législation sur les archives ; la formation en archivistique ; la situation des archives au sein du gouvernement, des institutions religieuses ou d'enseignement, dans les municipalités, dans les hôpitaux, dans le domaine privé et enfin au sein des sociétés d'histoire.

Un autre ouvrage marquant paru la même année est celui de Louise Gagnon-Arguin, *L'archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960* (Sainte-Foy, 1992). L'auteure y retrace le développement de la discipline en se penchant sur le contexte politique, social et culturel ainsi que sur les institutions ayant marqué les années 1960 à 1988 environ. Elle examine ensuite la profession d'archiviste en mettant l'accent sur une analyse de l'Association des archivistes du Québec, de son leadership et de ses publications. Elle se penche finalement sur la formation en archivistique ainsi que sur la recherche et s'interroge sur l'avenir de la discipline. Sa conclusion est que la profession d'archiviste ainsi que la discipline manifestent à l'époque de la rédaction, donc vers 1990, plusieurs signes d'émergence – reconnaissance sociale, mission assez précise, sentiment d'appartenance à l'association professionnelle – mais qu'il reste alors plusieurs secteurs à améliorer : formation, code d'éthique et standards de pratique à développer.

Mentionnons la parution, en 1992 également, du recueil de textes *La normalisation en archivistique. Un pas de plus dans l'évolution d'une discipline (Mélanges Jacques-Ducharme)*¹¹ dans lequel un grand nombre de professionnels québécois rendent hommage à leur collègue en décrivant les plus récents développements dans le domaine des normes, central dans l'évolution de la profession à cette époque.

L'archivistique québécoise d'aujourd'hui se spécialise et on voit la publication, depuis les années 1990, d'ouvrages portant sur des objets bien précis de la pratique archivistique.

L'ouvrage *La gestion des archives informatiques*¹² présente en version synthétique l'étude menée pour les universités québécoises par un ensemble d'archivistes et d'informaticiens québécois visant à mettre sur pied des méthodes de gestion des documents informatiques institutionnels. Des recommandations sont formulées touchant trois aspects : la classification et le repérage des documents, la durée de vie et l'identification des données à valeur permanente et, enfin, les normes physiques de conservation des documents informatiques en fonction des différents supports.

En 1998, *Une histoire de l'archivistique* de Paul Delsalle retrace l'origine et l'évolution de la discipline dans le monde entier des origines au XX^e siècle. Le principal objet du livre de James M. Turner publié la même année, *Images*

11 Ouvrage publié sous la direction de Carol Couture (Québec, 1992).

12 Jean-Yves Rousseau, dir., *Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec* (Québec, 1994).

en mouvement. Stockage. Repérage. Indexation (Sainte-Foy, 1998), est de proposer une méthode afin d'améliorer le contrôle intellectuel des documents visuels (cinéma, vidéo, émissions de télévision, images générées par ordinateur), afin que les usagers puissent y repérer l'information qu'ils désirent.

Dans *Typologie des documents des organisations. De la création à la conservation*, de Louise Gagnon-Arguin avec la collaboration d'Hélène Vien, nous avons droit à une étude approfondie de quelque quatre-vingt documents les plus importants, produits et utilisés par les administrations. Ils sont regroupés en sept familles : documents constitutifs, de réunion, de direction, de ressources humaines et de relations de travail, de communication, comptables et financiers et, enfin, juridiques. Cet ouvrage est susceptible d'intéresser tant les producteurs que les utilisateurs des documents puisque les auteures décrivent les types de documents, peu importe leur support, c'est-à-dire « la forme qui caractérise ces documents et leur fournit leur individualité¹³ ». Il s'insère dans les travaux sur la diplomatie contemporaine. Le cœur de l'ouvrage est la grille d'analyse de chaque type de document décrivant son contexte, son contenu ainsi que sa conservation.

En 2001 paraît *La gestion des archives photographiques*, sous la direction de Normand Charbonneau et Mario Robert, entourés de plusieurs autres collaborateurs (Sainte-Foy, 2001). Les auteurs commencent par brosser un aperçu de l'histoire de la photographie et de ses techniques de base, avec une attention particulière au contexte nord-américain et québécois. Ils s'étendent ensuite sur les fonctions archivistiques telles qu'elles s'appliquent à ce média particulier : l'acquisition, l'évaluation monétaire, la classification, le tri, la description et l'indexation. Ils abordent ensuite la question délicate de la préservation puis se penchent sur la diffusion et les usagers. Plusieurs exemples et études de cas sont employés pour illustrer les propos.

Le plus récent de ces ouvrages est celui sous la direction de Louise Gagnon-Arguin et de Jacques Grimard : *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon* (Sainte-Foy, 2003). Dans un premier temps, ce livre présente les principes et cadres de gestion. En deuxième partie, il aborde la gestion des ressources et des activités. Les usagers sont au centre de la troisième partie de l'ouvrage : un gestionnaire, une historienne et trois administrateurs s'expriment sur leurs besoins. La dernière partie présente des expériences de gestion dans divers services d'archives : les Archives nationales du Québec, les archives universitaires, les archives de la ville de Montréal et les archives ecclésiastiques.

Deux ouvrages majeurs et globalisants ont été préparés par plusieurs membres de la profession afin de faire le point sur l'archivistique contemporaine et de servir de guide aux étudiants et aux professionnels du domaine. Le premier,

13 Louise Gagnon-Arguin et Hélène Vien, *Typologie des documents des organisations* (Sainte-Foy, 1998), p. 1.

portant sur les aspects théoriques, est paru en 1994 sous le titre *Les fondements de la discipline archivistique* (Jean-Yves Rousseau, Carol Couture et collaborateurs, Sainte-Foy, 1994). Dans l'introduction, les auteurs dénotent que la conjoncture sociale joue un rôle majeur dans le développement de la profession et de la discipline des archives. En effet, la masse des informations croît de façon exponentielle et se présente sur des supports de plus en plus diversifiés ce qui entraîne le besoin de professionnels pouvant apporter des solutions d'ensemble à la gestion de cette information dans toutes ses dimensions.

Dans une première partie, cet ouvrage aborde la place de l'archivistique dans la société : les origines, l'évolution puis le rôle contemporain de la discipline. En deuxième partie, on aborde les principes et assises : le respect des fonds et le fonds d'archives, le cycle de vie des documents, les unités de travail (séries, « articles » qu'ils soient dossiers, bobines, registres, disques, etc., et pièces) et la législation. La troisième partie aborde la question de l'environnement en se penchant sur les particularités des archives nord-américaines, la typologie des supports d'archives et la formation; une bibliographie détaillée est incluse. Dès ce premier ouvrage se concentrant sur les fondements de la discipline, on retrouve l'objectif de définir l'archivistique québécoise, de trouver une juste place pour le professionnel québécois. Les auteurs constatent en effet en conclusion que l'archiviste est important dans la société moderne mais qu'il doit continuer de lutter pour solidifier ses acquis. « Tout se résume en fait à un objectif vers lequel doivent s'orienter les efforts : occuper une place dans la société, y être crédibles et reconnus¹⁴ ».

Les fonctions de l'archivistique contemporaine (Carol Couture et collaborateurs, Sainte-Foy, 1999) est, quant à lui, un ouvrage pratique et son objectif vise à décrire les fonctions « à travers lesquelles l'archiviste peut agir adéquatement dans tous les types de milieux et dans toutes les institutions, qu'elles soient grandes ou petites, publiques ou privées¹⁵ ».

L'auteur principal se penche, dans un premier chapitre introductif, sur la politique de gestion des archives. Suivent huit chapitres traitant en détail des interventions des archivistes : l'analyse des besoins, la création de l'information (et le rôle que peut y jouer l'archiviste), l'évaluation (avec l'élaboration et l'application des calendriers de conservation), l'accroissement (l'acquisition et le versement), la classification, la description et l'indexation, la diffusion et, enfin, la préservation. Une bibliographie très détaillée fait partie du volume.

L'archivistique a évolué rapidement. Comme l'affirment les auteurs de cet ouvrage, « une recherche fondamentale et appliquée de plus en plus présente,

14 Jean-Yves Rousseau, Carol Couture et collaborateurs, *Les fondements de la discipline archivistique* (Sainte-Foy, 1994), p. 278.

15 Carol Couture et collaborateurs, *Les fonctions de l'archivistique contemporaine* (Sainte-Foy, 1999), p. xii.

des écrits scientifiques de qualité, une présence accrue de l'enseignement universitaire et un milieu professionnel en constante évolution », de même que le développement accéléré des moyens technologiques, en ont fait une discipline complète et autonome « essentielle à la société¹⁶ ».

Si l'immense majorité des ouvrages précités adopte une perspective distincte fondée sur une approche globale et intégrée de la discipline archivistique, les livres de Michel Roberge s'inscrivent davantage dans le courant nord-américain traditionnel de la gestion des documents en mettant l'accent exclusivement sur la gestion de l'information aux stades actifs et semi-actifs. Cet auteur privilégie une perspective centrée sur les besoins des administrateurs comparativement à une approche globale et intégrée qui tient compte des exigences des gestionnaires mais aussi des besoins chercheurs, et qui embrasse le cycle complet de la vie des documents¹⁷.

Autant les ouvrages que les articles publiés ne constituent que la pointe de l'iceberg permettant de témoigner du développement et de l'évolution de l'archivistique québécoise, mais aussi et surtout du dynamisme de la recherche professionnelle. Des fruits de la recherche universitaire viennent également enrichir le développement disciplinaire. Il s'agit notamment des thèses de doctorat dévolues à des thèmes proprement archivistiques mais effectuées dans le cadre de divers programmes universitaires. Nous pensons notamment aux recherches non publiées de Sylvain Sénécal (*La lecture et la description archivistique du document*, thèse de doctorat en Sémiologie, Université du Québec à Montréal, 1997), de Jean-Yves Rousseau (*Étude descriptive de la contribution du stage à la formation professionnelle initiale des archivistes au Québec de 1983 à 1994*, thèse de doctorat en Didactique, Université de Montréal, 1997), de Robert Nahuet (*La vision minimaliste du principe de respect des fonds, le cas des archives de l'Université Laval*, thèse de doctorat en Histoire, Université Laval, 1996) et tout récemment de Christine Dufour (*Étude du rôle des professionnels de l'information dans les systèmes d'information Web du Gouvernement fédéral canadien*, thèse de doctorat en Sciences de l'information, EBSI, Université de Montréal, 2004).

Pour leur part, les Archives nationales du Québec ont publié plusieurs ouvrages fort pertinents pour les praticiens de la discipline archivistique dont le très populaire *Normes et procédures archivistiques* (6^e édition, 1996) et le *Guide d'imagerie numérique – Numérisation de l'information consignée sur des supports traditionnels* (1998)¹⁸.

16 Ibid., p. 471–472.

17 Michel Roberge, *La gestion des documents administratifs* (La Pocatière, 1983); *La gestion de l'information administrative* (Québec, 1992) et *L'essentiel de la gestion documentaire* (Québec, 2002).

18 Pour l'ensemble de leurs publications voir le site Web : <<http://www.anq.gouv.qc.ca/conseil/publications.htm>>.

Une perspective québécoise sur l'archivistique

Les huit articles publiés dans ce numéro spécial d'*Archivaria* sur l'archivistique québécoise présentent quelques facettes de cette science jeune et très dynamique. Tout d'abord, Carol Couture, dans un article de 2000–2001, présente les événements qui ont marqué les débuts du développement de l'archivistique québécoise et lui ont permis d'acquérir une spécificité propre¹⁹. Dans un second article, Carol Couture et Daniel Ducharme font état de la littérature en archivistique des années 1990, parue tant en anglais qu'en français, afin de faire le point sur la recherche²⁰. Pour sa part, Gilles Héon remonte jusqu'au 17^e siècle pour décrire la création du cadre juridique utilisé aujourd'hui au Québec pour assurer la gestion et la préservation des documents publics et privés²¹.

Lors de notre revue de la littérature, nous avons constaté que beaucoup d'articles ont porté sur l'évaluation des documents, une fonction archivistique centrale et qui a suscité beaucoup d'intérêt parmi les professionnels de la discipline. Un article qui fait le tour de la question est celui de Carol Couture, publié en 1996–1997²². L'auteur compare les façons de faire allemande, anglaise, américaine et canadienne-anglaise; il propose enfin des principes ainsi qu'une base théorique pour fonder l'évaluation. L'article de James Lambert plaide pour une évaluation juste et représentative des archives d'un organisme; selon lui, c'est le rôle de l'archiviste de viser cet objectif²³. Le texte de Normand Charbonneau concrétise une mise en œuvre des principes de l'évaluation dans le domaine des archives photographiques; il propose une démarche fondée sur les valeurs archivistiques et les critères d'évaluation et prend en considération les intervenants et les créateurs des documents²⁴.

Les deux derniers articles portent sur des aspects de la discipline archivistique contemporaine qui font une large place aux technologies de l'information. Tout d'abord, Sylvain Senécal s'interroge sur la pertinence des notions

19 Carol Couture, « Un bilan de l'évolution de l'archivistique québécoise », paru dans *Archives*, vol. 32, n° 1 (2000–2001), p. 37–48.

20 Carol Couture et Daniel Ducharme, « La recherche en archivistique : un état de la question », paru dans *Archives*, vol. 30, n°s 3/4 (1998–1999), p. 11–38.

21 Gilles Héon, « Les Archives nationales du Québec : la mémoire de la nation », paru dans *Archives*, vol. 27, n° 2 (automne 1995), p. 3–15.

22 Carol Couture, « L'évaluation des archives : état de la question », paru dans *Archives*, vol. 28, n° 1 (1996–1997), p. 3–31.

23 James Lambert, « L'évaluation des archives et la direction d'un organisme », paru dans les *Actes du 2^e symposium du GIRA* (1994), p. 135–147.

24 Normand Charbonneau, « Le tri des photographies », paru dans *Archives*, vol. 30, n° 2 (1998–1999), p. 29–42. Repris et révisé en tant que chapitre (intitulé « Tri ») dans l'ouvrage *La gestion des archives photographiques* (Montréal, 2001), Normand Charbonneau et Mario Robert (éditeurs), p. 99–122.

de fonds et d'archives dans le contexte du Web et de l'Internet²⁵. Enfin, dans son article qui fait école, Jacques Grimard insiste sur la fragilité des documents électroniques et sur l'importance de conserver à la fois le contenant et la mémoire documentaire, c'est-à-dire le contenu²⁶.

Nous espérons que vous prendrez plaisir à lire ces articles!

**Lorraine Gadoury et Robert Nahuet,
rédacteurs du numéro spécial**

25 Sylvain Sénécal, « Les effets du Web sur les archives », paru dans les *Actes du XXVIII^e congrès de l'AAQ* (1999), p. 102–112.

26 Jacques Grimard, « Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message », paru dans *Archives*, vol. 27, n^o 4 (1996), p. 21–34.